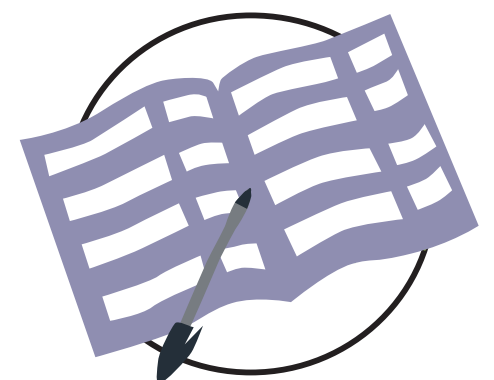


3.0 Morbidité

Registre du Service des consultations ambulatoires (SCA)



Guide illustré du registre du SCA

A						B			
No. du SCA	Nom	Age	Sexe (M / F)	Statut (Réf / Nat)	Adresse	Date de la visite	Première visite / Visite de suivi	Temp. (°C)	Poids (kg)

A Enregistrement

No. SCA:

> **Entrer le numéro de séquence dans le registre**

Nom:

> **Inscrire nom du patient**

Age:

> **Entrer l'âge (en années)**

Sexe:

> **Entrer Homme (M) / Femme (F)**

Statut:

> **Classer comme Réfugié (Réf) / National (Nat)**

Adresse:

> **Entrer l'adresse du camp (Réfugié) / village le plus proche (National)**

NOTES

C'est à l'agent de santé qu'incombe la responsabilité de consigner les informations et les données relatives au patient clairement et lisiblement sur la fiche de contrôle du SCA

Un registre doit être disponible dans toute salle de consultation de SCA.

B Renseignements relatifs à la visite

Date de la visite:

> **Entrer la date (jj / mm/ aa)**

Première visite ou visite de suivi:

> **Entrer première visite / visite de suivi (selon les directives)**

Température:

> **Entrer la température (en °C)**

Poids:

> **Entrer le poids (en Kg)**

NOTES

Le classement en première visite ou visite de suivi sera conforme aux directives prévues.

Se servir d'un thermomètre pour prendre la température de chacun des patients.

La mesure du poids est très importante en ce qui concerne les enfants de moins de cinq ans, car elle permet de déterminer la dose des médicaments (par kg).

Le poids n'est pas obligatoirement mesuré chez les adultes lors de chaque visite, mais il peut revêtir une importance particulière selon la nature de la consultation (tuberculose, VIH/SIDA, malnutrition). Dans de tels cas, il est nécessaire de calculer également l'IMC.

Signes et symptômes apparents	Historique du traitement antipaludique †	TRD / résultats de laboratoire	Diagnostic	Traitement ‡	Hospitalisation (O/N)

C Gestion des cas

Signes et symptômes apparents:

> **Constituer une liste annotée des symptômes (à partir des antécédents) et des signes (à partir de l'examen médical) les plus significatifs.**

Historique du traitement antipaludique:

> **En ce qui concerne les patients atteints de paludisme consultant à nouveau pour la même infection, entrer les abréviations indiquant le nom, la dose et la durée de tout traitement antipaludique antérieur.**

TRD / résultats de laboratoire:

> **Enregistrer les résultats des tests rapides de diagnostic (TRD), ou d'autres investigations appropriées entreprises par le laboratoire suite à des demandes.**

Diagnostic:

> **Enregistrer le diagnostic. Le critère de définition ne sera utilisé qu'à des fins de rapport, et non pour orienter la conduite du traitement médical.**

S'il y a plus d'un diagnostic, veuillez les noter dans des lignes séparées.

Traitement:

> **Enregistrer les traitements avec annotations. N'inclure que les traitements correspondant au diagnostic. Pour les médicaments prescrits, enregistrer le nom, la dose et la durée.**

Hospitalisation:

> **Enregistrer Oui (O) ou Non (N) pour indiquer si une hospitalisation s'est révélée nécessaire.**

NOTES

Les registres de SCA ne doivent inclure que les cas comportant des ANNOTATIONS. Des rapports détaillés concernant les antécédents, les examens subis et le traitement clinique doivent figurer dans les notes relatives au patient.

Les registres de SCA ne peuvent PAS constituer une base directe pour le rapport de consultation ou des données de morbidité, mais remplissent d'autres fonctions importantes :

1. Les directives cliniques

Les têtes de colonnes du registre aident à orienter les agents de santé lors des consultations. Elles permettent un enregistrement rapide et complet des données patient, ainsi qu'une présentation unifiée de ces données.

2. Alerte de flambée

Les informations tirées des cas qui sont collectées dans le registre pourront jouer un rôle crucial dans le suivi des individus en cas de flambée. Elles constituent une base de référence importante pour la mise au point de l'énumération des données listées dans la fiche de contrôle consacrée aux alertes de flambée épidémique (voir le Guide illustré de la fiche de contrôle des alertes de flambée).

3. Qualité des soins

Le résumé général des informations relatives aux cas de chaque registre constitue un outil utile de suivi et d'évaluation. Les directeurs des services de santé doivent contrôler périodiquement les registres, et examiner les pratiques de diagnostic et de prescription suivies par chaque SCA.

